

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2024-500 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications /Règlements ».

Le Règlement numéro 2024-500 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 19° JOUR DE DÉCEMBRE 2024

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe